

## Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

CFGA RIVIÈRE-DU-NORD : Édifice Marchand et Édifice Le Parallèle

Date : 22 mai 2019

Nombre de signalements de violence : 2 Marchand 0 Parallèle \_\_\_\_\_

Nombre de signalements d'intimidation : 5\_ Marchand 0 Parallèle \_\_\_\_\_

Nombre de plaintes : 0 plainte officielle à la Commission scolaire

### Rappel des défis et des objectifs priorisés pour l'année scolaire 2018-2019

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
Les élèves ont été sensibilisés à l'importance de maintenir un climat sain et sans violence dans l'école. Ils ont été invités à régler leurs conflits avant que la situation dégénère.	Les élèves ont été sensibilisés à l'importance de rapporter les situations d'intimidation ou de violence qu'ils soient une victime ou témoin. Le processus d'intervention en lien avec les situations d'intimidation et de violence n'a pas été présenté aux membres du personnel en début d'année. Ceux-ci étaient invités à consulter le plan de lutte déposé sur la bibliothèque virtuelle. Les situations de signalement ont été saisies dans le fichier de la commission scolaire prévu à cet effet.

### Mise en œuvre des moyens

**Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés : oui**

**Les mesures de prévention : oui /non pourquoi? Oui :** En début d'année, dans les deux édifices, la directrice adjointe accompagnée des intervenants du service à l'élève a fait le tour des classes pour présenter le code de vie. À chaque entrée d'élèves, les intervenants des deux édifices, en abordant le code de vie, ont mis l'accent sur l'importance de signaler tout acte d'intimidation. À l'édifice Marchand, nous avons continué le projet d'émulation consistant à faire un tirage tous les mois afin de récompenser les actes de civisme ainsi que toute action positive des élèves. Nous avons un cours optionnel : **Mentorat** pour des élèves qui désirent aider les élèves des classes SFIS, santé mentale. La présence des élèves qui s'inscrivent à ce cours aide grandement ces élèves plus vulnérables à mieux s'adapter.

Comme chaque année, la psychoéducatrice a animé un atelier sur la prévention du suicide au Parallèle et deux à Marchand. Les élèves se sont inscrits en grand nombre.

Une activité sur la cybercriminalité a été donnée au Parallèle par la Sûreté du Québec et a suscité des réactions positives chez les élèves. À Marchand, nous n'avons pas pu faire cette activité, car le policier responsable n'était pas disponible. Nous n'avons pas reçu la formation sur le processus d'intervention face aux sextos par l'intervenant qui avait été formé par le service de police de Saint-Jérôme. La trousse d'intervention décrit bien les étapes à suivre dans de telles situations. La pochette est disponible au service à l'élève au 212.



Des intervenantes de la Citad'elle sont venues au Parallèle donner un atelier sur la violence conjugale et présenter leur service. À Marchand, une intervenante de la maison d'Ariane, centre d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale donnera une conférence à la fin mai. Une ancienne intervenante de Ma Place au Soleil, Julie Santerre qui travaille maintenant au CALACS est venue donner un atelier sur l'exploitation sexuelle.

**Soutien aux enseignants :** Des ateliers de coaching furent offerts aux nouveaux enseignants de Marchand et du Parallèle et à ceux qui n'avaient pas pu y assister l'an dernier. Ces rencontres animées par la psychoéducatrice avaient pour but de cibler des situations problématiques rencontrées en classe. Ceux-ci devaient remplir un questionnaire d'auto-évaluation et par la suite partager en petits groupes leurs expériences. Par la suite, on leur proposait d'expérimenter des mises en situation sur des situations pouvant engendrer de la violence chez les élèves. Des moyens leur ont été suggérés pour favoriser une meilleure relation avec leurs élèves ainsi que des outils d'intervention ayant pour but de prévenir l'intimidation et la violence. La plupart des enseignants ont apprécié ces rencontres et certains sont venus consulter les intervenants responsables par la suite. Nous aurions souhaité que davantage d'enseignants viennent nous consulter face à leur difficulté à transiger avec certains élèves.

**Les modalités de signalement et de consignation : oui/non pourquoi? Oui :**

On retrouvait dans l'agenda des élèves une page de signalement d'un acte d'intimidation que l'élève pouvait remplir et remettre à un intervenant. On retrouvait également des feuilles de signalement au service à l'élève bien en vue. Ce mode de transmission n'a été utilisé par aucun élève.

Le signalement de ces situations a été fait par les victimes et des témoins. Les élèves concernés se rendaient au service à l'élève et venaient voir les intervenants directement. Les situations relevant d'intimidation ou de violence furent aussitôt prises en charge par les intervenants. Certaines situations ont nécessité l'intervention de la direction adjointe.

**Les mesures éducatives et de sanction : oui/non pourquoi?** Cette année il y a eu une augmentation des cas d'intimidation à Marchand. Parmi les cas rapportés, trois victimes avaient été intimidées par les mêmes élèves. Comme ces élèves avaient récidivé plus d'une fois et qu'elles n'avaient leur responsabilité, nous avons dû les suspendre deux mois donc jusqu'à la fin de l'année scolaire. Pour que ces élèves puissent revenir à l'école, elles doivent reconnaître la responsabilité de leurs actions et s'être engagées dans une démarche de réflexion visant à améliorer leur comportement. Au Parallèle aucun cas d'intimidation et de violence ne fut rapporté.

**Les mesures de soutien : oui/non pourquoi?** Des mesures de soutien furent apportées à tous les élèves qui furent victimes d'intimidation et de violence. Ils ont pu bénéficier de rencontres individuelles dans le but de les rassurer et de les outiller afin de mieux s'affirmer. Les deux élèves auteures de l'intimidation ont été rencontrés avec la direction et une d'entre elles était accompagnée de ses parents. Le but était de les aider à prendre conscience de l'impact de leur comportement et de leur proposer de l'aide en les référant à un organisme extérieur et en leur proposant des rencontres avec la psychoéducatrice.

**Les difficultés rencontrées :** Cette année, tous les intervenants avaient accès à l'outil de consignation de la Commission scolaire, mais certains oubliaient de consigner les situations pour lesquelles ils étaient intervenus. Certains ont oublié de répertorier les interventions dans l'outil mémo de la commission scolaire.

**Les éléments facilitants :** La direction adjointe est rapidement intervenue dans toutes les situations qui ont nécessité son intervention. Les enseignants avaient accès à des documents lors des rencontres de coaching qui pouvaient leur servir avec leurs interventions. Cette année, il y avait trois TES qui circulaient dans les classes. Elles ont pu à quelques reprises désamorcer des situations qui auraient pu dégénérer.



Commission scolaire  
de la Rivière-du-Nord

### L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<p><b>(Notamment les relations entre le personnel et entre le personnel et les élèves)</b> Il s'est installé une bonne confiance entre les intervenants et les enseignants. Ceux-ci apprécient grandement la présence des TES dans les classes, car ceux-ci peuvent désamorcer rapidement des situations qui auraient pu dégénérer.</p>	<p><b>(Notamment les relations entre les élèves et entre les élèves et le personnel)</b> Les élèves se sont sentis à l'aise de venir chercher de l'aide lorsqu'ils se sentaient intimidés et ils ont apprécié le soutien que nous leur avons apporté.</p> <p>Suite à nos interventions de sensibilisation face à l'intimidation, plusieurs élèves n'ont pas hésité à signaler les manques de respect de la part de certains élèves. Même s'il ne s'agissait pas toujours d'intimidation, des actions préventives étaient alors apportées, ce qui permettait de prévenir qu'un conflit s'envenime et d'apporter le soutien nécessaire aux élèves concernés.</p>	<p>Cette année, les parents de deux élèves ont été contactés suite à des comportements d'intimidation. Nous avons organisé une rencontre avec les parents d'une élève. Cette rencontre a été bénéfique puisque les parents ont pris connaissance de l'ampleur des comportements qui ont amené leur fille à se faire suspendre. Même si ces parents avaient déjà été mis au courant d'une situation semblable, ils auraient souhaité qu'on les recontacte par la suite avant que leur fille se fasse suspendre. Ainsi, ils auraient pu intervenir et peut-être prévenir une récurrence.</p>	<p>Cette année, il n'y a eu qu'une plainte de déposer à la police et deux recommandations pour un suivi auprès de l'organisme ACCROC.</p>

### Recommandations

#### Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

Nous souhaitons que les enseignants et intervenants soient sensibilisés aux divers aspects de l'intimidation et qu'ils en comprennent bien les subtilités. Il est donc important de consacrer suffisamment de temps en début d'année pour explorer le sujet.

L'évaluation du plan de lutte du **CFGA RIVIÈRE-DU-NORD** a été approuvée par le Conseil d'Établissement le \_\_\_\_\_ 2019. No de résolution : \_\_\_\_\_